

# engagement

## UN ACTE DE CIVISME

- Votre employeur peut demander à être subrogé à vos **indemnités** (les percevoir à votre place en échange du maintien de votre salaire).
- Votre employeur privé peut être considéré **mécène** et bénéficier d'une réduction fiscale sur ses impôts.
- L'engagement en tant que sapeur-pompier volontaire ne doit pas nuire au fonctionnement du service dans lequel l'employé sapeur-pompier volontaire travaille : le contrat de **confiance** avec l'employeur est indispensable.

# dévouement

## CONTACTS

Développement  
du volontariat  
et de la citoyenneté

02 54 51 54 11

Courriel

[nathalie.themereau@sdis41.fr](mailto:nathalie.themereau@sdis41.fr)

Accueil

02 54 51 54 00

Adresse

11-13, avenue Gutenberg

CS74324

41043 Blois cedex

Suivez-nous

[www.sdis41.fr](http://www.sdis41.fr)



# CONVENTION EMPLOYEUR

MODE D'EMPLOI  
POUR LES SAPEURS-POMPIERS  
VOLONTAIRES



# responsabilité





disponibilité

## CONFIANCE MUTUELLE

- Cadrez vos **autorisations d'absences** pour exercer votre activité.
- Favorisez un **climat de confiance** réciproque avec votre employeur.
- Soyez **couvert en cas d'accident** survenu durant votre temps de travail.



## DISPONIBILITÉS POUR INTERVENTIONS

- Votre employeur peut vous autoriser à partir en intervention sur votre **temps de travail** quand vous êtes en renfort.
- Votre employeur peut vous autoriser à arriver en **retard** après une intervention.
- Votre employeur peut vous autoriser à partir en intervention quand vous êtes en **télétravail** chez vous.

## DISPONIBILITÉS POUR FORMATION

- **240 h maximum sur 3 ans** pour la formation initiale.
- **40 h maximum** les années suivantes.



## DES AVANTAGES PARTAGÉS

- Maintenez votre **salaire** pendant vos temps d'intervention et de formation.
- Augmentez votre pratique opérationnelle pour accumuler de **l'expérience**.
- Profitez de vos proches en maîtrisant vos **congés** consacrés à la formation.
- Faites profiter votre employeur de vos **connaissances** en matière de risques.
- Apportez à votre employeur votre sens de l'esprit d'équipe et de **l'engagement**.
- Prenez en charge vos **collègues** en cas d'accident et prévenez les secours.



courage



*rigueur*

GRÂCE À LA SIGNATURE  
DE CETTE CONVENTION,  
JE PEUX AIDER  
MES CONCITOYENS  
ET APPORTER  
UNE EXPERTISE UTILE  
À MON EMPLOYEUR

